

COMMUNE DE VENTRON VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de droit commun n° 1

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES

L'an deux mille vingt , le 21 Juillet , nous trouvant en mairie après avoir pris rendez vous avec Madame le Maire .

Nous Dominique CHASSARD, Commissaire Enquêteur,

Vu l'Ordonnance n° E19000143 / 54 du 16 Décembre 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy relative au projet de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VENTRON , désignant en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur Dominique CHASSARD .

Vu l'arrêté municipal n° 01 / 2020 en date du 14 Février 2020 pris par Monsieur le Maire de Ventron prescrivant l'ouverture de l'Enquête Publique relative au projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme sur la Commune de Ventron qui devait se dérouler du 13 Mars 2020 au 14 Avril 2020.

Enquête suspendue pour cause sanitaire liée au Covid 19 .

Vu l'arrêté municipal n° 02/2020 en date du 18 Mars 2020 pris par Monsieur le Maire de Ventron prescrivant la suspension de l'Enquête Publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ventron .

Vu l'arrêté municipal n° 05/2020 en date du 22 Mai 2020 prescrivant la reprise de l'Enquête Publique relative au projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ventron Pour la période du 15 Juin 2020 au 15 Juillet 2020 17h00.

Vu l'article R 123 – 18 du Code de l'Environnement.

Communiquons les observations écrites du public recueillies pendant toute l'ouverture de l'enquête publique clôturée le Mercredi 15 Juillet 2020 à 17h00 après avoir vérifié qu'aucun courrier ne subsistait dans la boîte à lettres de la commune et qu'au message n'avait été déposé sur la messagerie dédiée.

Participation du Public :

Au cours des 3 permanences présentielle, 6 personnes sont venues pour s'informer sur l'Enquête et rencontrer le Commissaire Enquêteur.

Au cours de la permanence téléphonique , 1 personne a exposé son avis qui a été confirmé par mail.

Hors permanences quelques personnes ont consulté le dossier papier et 13 personnes ont consulté le site internet ouvert à cet effet.

Huit (8) observations ont été consignées sur le registre.

Onze (11) courriers ont été rédigés à l'attention du Commissaire Enquêteur . Annexés au registre .

Six (6) mails ont été envoyés sur l'adresse dédiée à cet effet enquetepubliquepluventron@orange.fr et annexés au registre .

Les observations sont ordonnancées et regroupées selon la nature des thèmes abordés

Observations sans rapport direct avec l'enquête :

- * Observation registre feuillet 1 : Messieurs Gillet Sylvain et Yvan souhaitent attirer l'attention du Conseil Municipal sur divers points techniques concernant le lotissement des Vanres .
- * Observation registre feuillet 8 : Monsieur Gillet Hervé s'inquiète du devenir de parcelles proches de chez lui mais situées largement hors du périmètre objet de la présente enquête .
- * Pièce 1 : Courrier de Madame Marjorie et Monsieur Aurelien Jeandel qui souhaitent que le terrain dont ils sont propriétaires , cadastré AM 400 , soit reclassé en zone constructible .
- * Pièce 16 : Courrier de Monsieur Valroff Frédéric qui souhaite que le terrain dont il est propriétaire cadastré AM 242 , soit reclassé en zone constructible .

Observations favorables et soutenant le projet :

- * Pièce n° 2 : Mail de Monsieur Perfetti Patrick qui donne son avis personnel sur tout l'intérêt qu'il porte et qu'il y aurait à réaliser le projet d'UTN , initié par la SAS Leduc Ermitage Frère Joseph .
- * Pièce n° 3 : Mail de Monsieur Ledru Xavier utilisateur régulier et passionné du site de l'Ermitage du Frère Joseph est heureux de voir les bases d'un projet qui permettra de donner un nouvel élan à l'activité touristique locale pour le bien de l'ensemble de la communauté véternate .
- * Pièce n° 4 : Courrier cos-signé par 35 salariés de la SAS Leduc qui développe 4 motivations partagées par tous les signataires . A savoir , l'emploi , le concept du projet , l'organisation et les conditions de travail et la perspective d'avenir . Les signataires n'ont d'autre motivation que de rendre possible le projet qui n'est pas seulement celui d'une raison économique mais aussi celui d'une conviction de cœur pour « *nous et les nôtres* » .
- * Pièce n° 5 : Courrier de Mesdames Leduc Marguerite et Leduc Lack Anne Marie , rappellent l'histoire de ce site touristique , son évolution à laquelle elles ont contribué . Mais face au constat de l'évolution climatique , elles soulignent qu'elles sont entièrement solidaires « *à l'audacieux et courageux* » projet de la SAS Leduc .
- * Pièce n° 6 : Courrier de Messieurs Lapôte Franck et Claude Julien respectivement Chef de Cuisine et Chef de Cuisine en devenir , futurs animateurs de l'offre F&B (*le raccourci F&B est utilisé pour Food & Beverage et désigne donc l'activité des bars, de la restauration, du room service et des banquets*) et de l'offre culturelle et sportive ont exposé leurs projets qui seraient mis en place dans le cadre de la restructuration du site .

- * Pièce n° 8 : Mail de Monsieur Sottiriou Jason pour la CCI Vosges ,après avoir énuméré les éléments constituant le projet de Monsieur Thibaut Leduc , la CCI souligne combien il lui semble fondamental que ce projet soit soutenu par le plus grand nombre afin d'apporter un nouveau souffle à un site emblématique du tourisme vosgien , sans faire table rase du passé mais en l'intégrant sous une nouvelle forme à un projet ambitieux porteur d'une nouvelle vie , dans le respect de la nature et permettant en même temps de maintenir et consolider l'activité économique .
- * Pièce n° 11 : Courrier du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui nous indique qu'il est favorable au projet de restructuration de la Station de Frère Joseph ainsi qu'à la procédure de modification n°1 du PLU de la Commune de Ventron qui s'y attache .
- * Pièce n° 12 : Courrier de Monsieur Grimon Xavier président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie qui apporte son soutien au projet et rappelle que le secteur du tourisme de l'hôtellerie est un des plus importants créateurs d'emplois .
- * Pièce n° 15 : Courrier de Monsieur Thibaut Leduc Président de la SAS Leduc Ermitage Frère Joseph qui rappelle l'historique et développe le projet et souligne combien il est fier , comme ses collaborateurs de porter le projet de l'Ermitage d'après .
- * Pièce n° 17 : Courrier de Madame Leduc Pascale qui précise qu'elle souhaite vivement voir émerger le nouvel Ermitage . Elle souligne que la famille Leduc en bloc suit de très près les efforts déployés et que la concrétisation de ces efforts lui tient à cœur .

Pièce pour une approche visuelle du projet :

- *Pièce n° 17 : Plans du projet de réaménagement du site remis par Monsieur Leduc Thibaut pour une meilleure compréhension et approche visuelle du projet.

Observations et questionnements sur le projet :

- * Observation registre feuillet 3 : Monsieur Cuny Christian s'inquiète pour l'accessibilité de la chapelle qui ne pourrait plus se faire au plus près en voiture notamment pour des personnes se déplaçant difficilement .
- * Observation registre feuillet 4 : D. Carreaux souligne qu'au vu de l'avis de la MRAE Grand Est) (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) des études complémentaires doivent être menées à différents niveaux , compatibilité du projet UTN (Unité Touristique Nouvelle) avec le SDAGE (Schéma Directeur et de Gestion des Eaux) , le SRCE Lorraine (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) , la charte du PNR (Parc Naturel Régional) et plan paysage . Une étude d'incidences Natura 2000 est à reprendre de manière plus précise . Une analyse des besoins en eau et des ressources possibles sont à préciser . L'analyse des risques naturels sur le secteur doit être complétée.

- * Observation registre feuillet 5 : P.Kessler interroge sur les voies d'accès et les stationnements envisagés . Il interroge également sur l'exploitation de l'eau , ressources et rejets .

- * Observation registre feuillet 6 : Monsieur Parmentier Guy , approuve l'esprit global du projet mais souhaite que compte tenu des incidences (qui sont développées dans cette observation) que les nouveaux accès pourraient générer , il conviendrait de rechercher une solution moins impactant pour l'accès « livraisons et services » . Il rappelle également les préconisations de la MRAE et de l'ARS .

- * Observation registre feuillet 7 : Monsieur Cuny Christian demande sur quel base , le plan projeté page 17 du rapport de présentation , pièce n°1 du dossier d'enquête publique a été établi ? Est il possible d'avoir connaissance du projet de M.Leduc ?

- * Observation registre feuillet 9 : Madame Vanson Brigitte se réjouit de ce beau et pertinent projet . Elle pose la question sur la capacité de stationnement , sera t elle suffisante pour les employés , les visiteurs , les clients hôteliers et les skieurs ? Les besoins en eau seront ils suffisants , pour rappel la SAS Leduc doit alimenter le lotissement sous l'Ermitage ?

- * Pièce n° 9 : Mail de Madame Vernier Laurence pour le Conseil Départemental des Vosges qui rappelle l'inquiétude du Conseil départemental (déjà signalé dans la réponse faite en qualité de PPA (Personne Publique Associée) , à savoir l'aspect gestion des eaux pluviales . Un précédent projet de déserte routière a fait l'objet d'une Enquête Publique . Les eaux de voirie devaient être collectées par l'intermédiaire d'un réseau de collecteurs et de cunettes étanches et d'avaloirs . Les eaux collectées sont ainsi rejetées vers le milieu naturel . Mais dans le rapport de présentation de la présente Enquête , il stipulé , que l'infiltration des eaux pluviales est privilégiée . Le stockage et la rétention sont également préconisés . Ceci va à l'encontre des principes validés en 2016 . Compte tenu de la topographie du site , le principe de stockage et de rétention est difficilement applicable . Le Conseil Départemental des Vosges , par son Service Ingénierie Routière demande que soit revu le point de la gestion des eaux pluviales .

- * Pièce n° 10 : Mail de l'Office National des Forêts évoque la réalisation de la nouvelle voie d'accès au site et les conséquences qu'elle pourra avoir sur la forêt et les ressources en eau . Il recommande expressément , afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes , une distance minimale de recul de 30m de toute construction par rapport aux lisières de forêts.

- * Pièce n° 13 : Mail de Monsieur le Maire de la Commune de Le Ménil . Le conseil municipal de Le Ménil s'interroge sur le devenir de la Délégation de Service Public qui lie la Commune et la Station Leduc et sur le devenir du ski dans cette station prisée par les familles . Il est également rappelé les engagements du délégataire « *Assurer la continuité de l'ensemble des services nécessaires à l'exploitation du domaine skiable pendant toute la durée de la convention* »

- * Pièce n° 14 : Mail de Monsieur Perrin Yann ,le schéma de desserte + parking dans sa globalité lui semble incohérent ou pas totalement dévoilé . La dés imperméabilisation d'une zone pour en réimperméabiliser une autre ne présente aucun intérêt hormis pour le propriétaire du terrain qui repousse les nuisances hors de chez lui .

Madame le Maire de la Commune de Ventron signe avec nous le présent procès verbal de synthèse établi en deux (2) exemplaires dont elle reconnaît avoir reçu une copie accompagnée d'une copie du registre d'enquête et des courriers et mails annexés. Elle prend connaissance qu'elle dispose d'un délai de quinze jours maximum pour produire ses observations qu'elle peut adresser au Commissaire Enquêteur par courriel à cette adresse : dom.chas@gmail.com

A VENTRON le 21 Juillet 2020

Madame Le Maire



Brigitte VANSON



Le Commissaire Enquêteur



Dominique CHASSARD